

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 71

11 janvier 2013

SOMMAIRE

Aloé Consulting S.à r.l.	3408	Quibrony S.A.	3384
Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l.	3387	R.A. & Fils S.à r.l.	3406
Baja International S.à r.l.	3387	RA Oscillators S.à r.l.	3385
Barez S.à r.l.	3388	Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l.	3400
B.V. Feldrien Investments	3400	REO Hamburger Allee S. à r.l.	3381
Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l.	3393	REO Necom Centre, S. à r.l.	3381
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	3393	REO Rhoenblick, S. à r.l.	3381
Celan S.à r.l.	3393	Richard-Group	3367
Centre-Fermeture-Bâtiment	3364	Ring Investment S.A.	3396
Construction Moutinho & M S.à r.l.	3406	RN. Patri. One S.à r.l.	3378
Enovos Luxembourg S.A.	3396	S.A.I.L. - Société d'Assistance Informati- que Luxembourgeoise S.A.	3384
Felten Promotions S.à r.l.	3398	Salimra S.C.	3396
GMT Fiduciaire S.A.	3364	S. Felten S.à r.l.	3398
Group BL-LUX S.à r.l.	3388	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l.	3405
ICT-Solutions S.à r.l.	3381	Taylor Wimpey S.à r.l.	3362
Immo 4 Space S.à r.l.	3394	Telematics Solutions S.à r.l.	3389
International Communication Investment S.A.	3401	Ternium S.A.	3370
IVS Group S.A.	3389	The Frere Groupe S.A.	3374
K2 Consult	3370	Torkret GmbH	3401
Kyllian Charcot S.à r.l.	3407	Tortoise US Energy Infrastructure S.A. ..	3397
Les Chocolats d'Edouard	3395	Twinhope Finance S.A.	3397
Lion/Visor Lux 2	3395	Valin Funds GP S.à r.l.	3397
MARIS Consultancy S.à r.l.	3364	Vallis Construction Sector Consolidation Holding	3367
OBECHÉ, Société de Gestion de Patrimoi- ne Familial, SPF	3394	Vincent S.A.	3396
Olympia International S.A.	3394	Vison	3364
OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSE- MENTS (O.A.I.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	3394	Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS	3362
PB Consulting S.A.	3378	Wiltz RCG Re SCA	3401
Pinxton S.A.	3378	Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. ..	3374
Pluri-Promotions S.A.	3378	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	3370
Proventus Capital S.A.	3384	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	3374

Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157991/10.

(120207910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Taylor Wimpey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.898.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Taylor Wimpey IP (Holdings) 2005 Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR Great Britain, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5525731, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Taylor Wimpey S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97898, with registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, on December 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 113 on January 28, 2004, lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated February 14, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1039 on May 18, 2011;

- the Company's capital is set at GBP 14,312,000.- (fourteen million three hundred and twelve thousand British Pounds) represented by 286,240 (two hundred and eighty six thousand two hundred and forty) shares with a nominal value of GBP 50.- (fifty British Pounds) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taylor Wimpey IP (Holdings) 2005 Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR Great Britain, immatriculée au Registre du Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro 5525731, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Taylor Wimpey S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B97898, avec siège social au 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 113 en date du 28 janvier 2004, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C numéro 1039 le 18 mai 2011;

- le capital social de la Société est fixé à 14.312.000,- GBP (quatorze millions trois cent douze mille Livres) représenté par 286.240 (deux cent quatre-vingt six mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP (cinquante Livres) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14990. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157959/98.

(120208243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

GMT Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.101.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012160360/12.

(120211870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

MARIS Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.435.

—
L'adresse de l'administrateur unique a été modifiée avec effet immédiat et est désormais 67 rue Hicht, L-6212 Consdorf.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012160497/12.

(120211741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 9.171.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centre-Fermeture-Bâtiment
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012160889/12.

(120212369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Vison, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 173.151.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à r.l. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg,
24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

2.- Monsieur Frederik ROB demeurant professionnellement à L2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VISON" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la loi du 11 mai 2007 sur la «Société de gestion de patrimoine familial» ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont prises qu'avec l'unanimité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier lundi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

Souscription et Libération.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parfinindus S.à r.l. prénommée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	3.998
2. Monsieur Frederik ROB prénommé, deux actions	<u>2</u>
TOTAL: quatre mille	4.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 400.000,-(quatre cent mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les Sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
- Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56693. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157987/126.

(120208294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Richard-Group, Société Anonyme.

Siège social: L-5823 Fentange, 15, op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 127.581.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 novembre 2012 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduc-Concept Sarl, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012160603/13.

(120212055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Vallis Construction Sector Consolidation Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.767.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organised as a multi-compartment specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé à compartiments) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.647 (the Sole Shareholder), acting with respect to this deed in relation to its compartment named Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF - Compartment I,

represented by Emilie Viard, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal,

being the sole shareholder of Vallis Construction Sector Consolidation Holding, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.767 (the Company).

The Company was incorporated on 25 July 2012 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2659 of 29 October 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert in the articles of association of the Company a new article 5.2 after the current article 5.1, which will read as follows:

" 5.2. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The share premium account may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company by a decision of the General Meeting.

The Company may also have different share premium accounts connected to the shares of a specific class and which shall be distributable exclusively to the shareholders holding shares of that specific class."

Second resolution

As a result of the insertion of a new article 5.2, the Sole Shareholder resolves to renumber current article 5.2 as article 5.3.

The Sole Shareholder further resolves to make any amendments to the articles of association of the Company necessary to reflect this renumbering.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a share premium account in relation to the shares of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount of one euro (EUR 1) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), by the issue of one (1) new share in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1), and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Share).

Fifth resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe to the New Share and to pay it up fully by a contribution in cash of two million euro (EUR 2,000,000).

The contribution in cash to the Company for the aggregate amount of two million euro (EUR 2,000,000) is allocated as follows:

- an amount of one euro (EUR 1) to the share capital; and
- an amount of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,999,999) to the share premium account.

The amount of two million euro (EUR 2,000,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association as follows to reflect the above resolutions:

" 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Any manager of the Company and any authorised employee of Alter Domus, each acting individually, shall register the New Share in the Company's register of shareholders.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé à compartiments, ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.647 (l'Associé Unique), agissant pour cet acte par rapport à son compartiment dénommé Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF - Compartiment I,

Ici représentée par Emilie Viard, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant l'associé unique de Vallis Construction Sector Consolidation Holding, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.767 (la Société).

La Société a été constituée le 25 juillet 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2659 du 29 octobre 2012.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 5.2 à la suite de l'actuel article 5.3, rédigé comme suit:

« **5.2.** Outre le capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission versée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société sur décision de l'Assemblée Générale.

La Société peut également avoir différents comptes de prime d'émission liés aux parts sociales d'une catégorie particulière et qui seront distribuables exclusivement aux associés détenant des parts sociales de cette catégorie particulière.»

Deuxième résolution

Suite à l'insertion du nouvel article 5.2, l'Associé Unique décide de renuméroter l'article 5.2 actuel en article 5.3.

L'Associé Unique décide également de procéder à toute modification nécessaire des statuts de la Société afin de refléter cette renumérotation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer un compte de prime d'émission en relation avec les parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter avec effet immédiat le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale dans la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (la Part Sociale Nouvelle).

Cinquième résolution

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à la Part Sociale Nouvelle et la libère intégralement par un apport en numéraire de deux millions d'euros (EUR 2.000.000).

L'apport en numéraire à la Société pour le montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) est affecté comme suit:

- un montant d'un euro (EUR 1) au capital social; et
- un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.999.999) au compte de prime d'émission.

Le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cent et une (EUR 12.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Tout gérant de la Société ainsi que tout employé habilité de Alter Domus, chacun agissant individuellement, inscrira la Part Sociale Nouvelle dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 2.800.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le notaire a signé le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: E. VIARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56692. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157975/149.

(120208480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Ternium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Decembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Ternium S.A.

Alicia Alvarez

Référence de publication: 2012160682/14.

(120211765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

K2 Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012157112/14.

(120207759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 498.950,38.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxem-

bourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 and having a share capital of GBP 2,814,579,093.58 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 367 of 18 February 2006 and whose articles of association were amended for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3020 of 24 December 2008.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 and having a share capital of USD 4,914,733,590 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting in its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred fourteen million five hundred seventy-nine thousand ninety-three British Pound Sterling and fifty-eight pence) represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares having a nominal value of GBP 56.41 (fifty-six British Pound Sterling and forty-one pence) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Decision to reduce the nominal share capital of the Company from its present amount of GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred fourteen million five hundred seventy-nine thousand ninety-three British Pound Sterling and fifty-eight pence), represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares having a nominal value of GBP 56.41 (fifty-six British Pound Sterling and forty-one pence) each, to GBP 498,950.38 (four hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty British Pound Sterling and thirty-eight pence), represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, by way of the reduction of the nominal value of the shares from GBP 56.41 (fifty-six British Pound Sterling and forty-one pence) to GBP 0.01 (one penny) each, with the allocation of the balance amounting to GBP 2,814,080,143.20 (two billion eight hundred fourteen million eighty thousand one hundred forty-three British Pound Sterling and twenty pence) to a distributable reserve of the Company which will enable the Company to clear its current deficit on said reserve and create a surplus available for distribution in the future;

(3) Decision to amend article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the reduction of the share capital of the Company through the reduction of the nominal value of the shares of the Company specified under item 2. above;

(4) Decision to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company's share capital as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith; and

(5) Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal share capital of the Company by an amount of GBP 2,814,080,143.20 (two billion eight hundred fourteen million eighty thousand one hundred forty-three British Pound Sterling and twenty pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred fourteen million five hundred seventy-nine thousand ninety-three British Pound Sterling and fifty-eight pence), represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares having a nominal value of GBP 56.41 (fifty-six British Pound Sterling and forty-one pence) each, to GBP 498,950.38 (four hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty British Pound Sterling and thirty-eight pence), represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, through the reduction of the nominal value of the shares of the Company from GBP 56.41 (fifty-six British Pound Sterling

and forty-one pence) to GBP 0.01 (one penny), with the allocation of the balance amounting to GBP 2,814,080,143.20 (two billion eight hundred fourteen million eighty thousand one hundred forty-three British Pound Sterling and twenty pence) to a distributable reserve of the Company which will enable the Company to clear its current deficit on said reserve and create a surplus available for distribution in the future.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at GBP 498,950.38 (four hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty Pound Sterling and thirty-eight pence), represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred ninety-five thousand thirty-eight) shares, each having a nominal value of GBP 0.01 (one penny).»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grant power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company's share capital, as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 et ayant un capital social de GBP 2.814.579.093,58 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand-duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 367 du 18 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3020 du 24 décembre 2008.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 et ayant un capital social de USD 4.914.733.590 (l'Associé Unique),

ici représentée par Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant en son nom et pour son compte, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société s'élevant à GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize Livres Sterling et cinquante-huit pence) représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 56,41 (cinquante-six Livres Sterling et quarante-et-un pence) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de réduire le capital social nominal de la Société de son montant actuel de GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize Livres Sterling et cinquante-huit

pence) représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 56,41 (cinquante-six Livres Sterling et quarante-et-un pence) chacune, afin de le porter à GBP 498.950,38 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante Livres Sterling et trente-huit pence), représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune, au moyen de la réduction de la valeur nominale des parts sociales afin de la faire passer de GBP 56,41 (cinquante-six Livres Sterling et quarante-et-un pence) à GBP 0,01 (un pence), avec allocation du solde (soit GBP 2.814.080.143,20 (deux milliards huit cent quatorze millions quatre-vingt mille cent quarante-trois Livres Sterling et vingt pence)) à une réserve distribuable de la Société qui permettra à la Société d'apurer son déficit actuel par ladite réserve et de créer un surplus disponible en vue d'une distribution ultérieure;

(3) Décision de modifier les articles 4 des Statuts afin d'y refléter la diminution du capital social de la Société par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société énoncée au point

2. ci-dessus;

(4) Décision de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec octroi de pouvoir et d'autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société de (i) la réduction du capital social de la Société ci-dessus, ainsi que (ii) toutes les formalités y afférentes; et

(5) Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pleinement connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social nominal de la Société d'un montant de GBP 2.814.080.143,20 (deux milliards huit cent quatorze millions quatre-vingt mille cent quarante-trois Livres Sterling et vingt pence) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize Livres Sterling et cinquante-huit pence) représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 56,41 (cinquante-six Livres Sterling et quarante et un pence) chacune, à un montant de GBP 498.950,38 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante Livres Sterling et trente-huit pence), représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune, au moyen de la réduction de la valeur nominale des parts sociales afin de la faire passer de GBP 56,41 (cinquante-six Livres Sterling et quarante-et-un pence) à GBP 0,01 (un pence), avec allocation du solde (soit GBP 2.814.080.143,20 (deux milliards huit cent quatorze millions quatre-vingt mille cent quarante-trois Livres Sterling et vingt pence)) à une réserve distribuable de la Société qui permettra à la Société d'apurer son déficit actuel par ladite réserve et de créer un surplus disponible en vue d'une distribution ultérieure.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Assemblée décide unanimement de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 498.950,38.- (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante Livres Sterling et trente-huit pence), représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de (i) la réduction du capital social de la Société décrite ci-dessus, ainsi que de procéder à (ii) toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.300.-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56688. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158005/188.

(120208464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012157393/14.

(120207945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

The Frere Groupe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.468.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société THE FRERE GROUPE S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.468 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 10 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 décembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012160683/14.

(120211775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 610.810,85.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 and having a share capital of USD 3,054,054,250 (the Company), incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 360 of 1st April 2004 and whose articles of association were amended for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3020 of 24 December 2008.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 and having a share capital of GBP 2,814,579,093.58 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by Adrien Pastorelli as proxyholder acting in its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 3,054,054,250 (three billion fifty-four million fifty-four thousand two hundred fifty United States Dollars) represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Decision to reduce the nominal share capital of the Company from its present amount of USD 3,054,054,250 (three billion fifty-four million fifty-four thousand two hundred fifty United States Dollars), represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, to USD 610,810.85 (six hundred ten thousand eight hundred ten United States Dollars and eighty-five cents), represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, by way of the reduction of the nominal value of the shares from USD 50 (fifty United States Dollars) to USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, with the allocation of the balance amounting to USD 3,053,443,439.15 (three billion fifty-three million four hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine United States dollars and fifteen cents) to a distributable reserve of the Company which will enable the Company to clear its current deficit on said reserve and create a surplus available for distribution in the future;

(3) Decision to amend article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the reduction of the share capital of the Company through the reduction of the nominal value of the shares of the Company specified under item 2. above;

(4) Decision to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company's share capital as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith; and

(5) Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal share capital of the Company by an amount of USD 3,053,443,439.15 (three billion fifty-three million four hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine United States dollars and fifteen cents) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of 3,054,054,250 (three billion fifty-four million fifty-four thousand two hundred fifty United States Dollars), represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, to USD 610,810.85 (six hundred ten thousand eight hundred ten United States Dollars and eighty-five cents), represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, through the reduction of the nominal value of the shares of the Company from USD 50 (fifty United States Dollars) to USD 0.01 (one United States Dollar cent), with the allocation of the balance amounting to USD 3,053,443,439.15 (three billion fifty-three million four hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine United States dollars and fifteen cents) to a distributable reserve of the Company which will enable the Company to clear its current deficit on said reserve and create a surplus available for distribution in the future.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 610,810.85 (six hundred ten thousand eight hundred ten United States Dollars and eighty-five cents), represented by 61,081,085 (sixty-one million eighty-one thousand eighty-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (one cent of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grant power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company's share capital, as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 et ayant un capital social de USD 3,054,054,250 (la Société), constituée le 10 février 2004 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3020 du 24 décembre 2008.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 et ayant un capital social de GBP 2,814,579,093.58 (l'Associé Unique), ici représentée par Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant en son nom et pour son compte, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société s'élevant à 3.054.054.250 USD (trois milliards cinquante-quatre millions cinquante-quatre mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 61.081.085 (soixante et un millions quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de réduire le capital social nominal de la Société de son montant actuel de 3.054.054.250 USD (trois milliards cinquante-quatre millions cinquante-quatre mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 61.081.085 (soixante et un millions quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, afin de le porter à 610.810,85 USD (six cent dix mille huit cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 61.081.085 (soixante et un million quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au moyen de la réduction de la valeur nominale des parts sociales afin de la faire passer de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), avec allocation du solde (soit 3.053.443.439,15 USD (trois milliards cinquante-trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze centimes)) à une réserve dis-

tribuable de la Société qui permettra à la Société d'apurer son déficit actuel par ladite réserve et de créer un surplus disponible en vue d'une distribution ultérieure;

(3) Décision de modifier les articles 4 des Statuts afin d'y refléter la diminution du capital social de la Société par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société énoncée au point 2. ci-dessus;

(4) Décision de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec octroi de pouvoir et d'autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société de (i) la réduction du capital social de la Société ci-dessus, ainsi que (ii) toutes les formalités y afférentes; et

(5) Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pleinement connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social nominal de la Société d'un montant de 3.053.443.439,15 USD (trois milliards cinquante-trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 3.054.054.250 USD (trois milliards cinquante-quatre millions cinquante-quatre mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 61.081.085 (soixante et un millions quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 610.810,85 USD (six cent dix mille huit cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 61.081.085 (soixante et un million quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au moyen de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), le solde (soit 3.053.443.439,15 USD (trois milliards cinquante-trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze centimes)) étant attribué à une réserve distribuable de la Société qui permettra à la Société d'apurer son déficit actuel par ladite réserve et de créer un surplus disponible en vue d'une distribution ultérieure.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Assemblée décide unanimement de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 610.810,85 USD,- (six cent dix mille huit cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 61.081.085 (soixante et un millions quatre-vingt-un mille quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de (i) la réduction du capital social de la Société décrite ci-dessus, ainsi que de procéder à (ii) toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.300.-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56687. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158006/188.

(120208465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

PB Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.930.

La présente pour vous informer que nous démissionnons notre mandat de commissaire au compte auprès de la société PB Consulting S.A. (B 96930) et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Capital Immo Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012160566/12.

(120211874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pinxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012160574/12.

(120211912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pluri-Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 134.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012160577/12.

(120211637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

RN. Patri. One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.879.

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Rémy Nauleau, dirigeant de sociétés, demeurant à Château Cransac, Impasse Lissard, F-31620 Fronton, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de RN. PATRI. ONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 165879, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 453 du 21 février 2012.

Que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trente-quatre millions huit cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (34.858.395,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-quatre millions huit cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (34.870.895,- EUR), par l'émission de trente-quatre millions huit cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze (34.858.395) parts sociales nouvelles d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la société.

Les trente-quatre millions huit cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze (34.858.395) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique de la société, Monsieur Rémy Nauleau, pré-nommé, moyennant un apport en nature de sept mille neuf cent trois (7.903) actions du capital social de la société régie par les lois françaises SODIREV S.A., établie et ayant son siège social à rue des Champs Pinsons, F-31650 Saint Orens de Gameville, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 309 066 876 (l'Apport").

Evaluation de l'apport

L'Apport est estimé à au moins trente-quatre millions huit cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (34.858.395,- EUR) en vertu d'une note de valorisation datée du 6 septembre 2012 et d'un certificat établi par le comparant en tant qu'apporteur et Président du Conseil d'Administration de la société dont les actions sont apportées, lesquels, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Réalisation effective des apports

Le souscripteur déclare:

- que toutes les actions de SODIREV S.A. (les «Actions») sont entièrement libérées;
- que les Actions ne font l'objet d'aucun gage et d'aucun usufruit et qu'il n'existe aucun droit permettant de constituer un gage ou un usufruit sur les Actions qui empêcherait le transfert des Actions, et que les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
- que lesdites Actions sont, légalement et conventionnellement, librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des Actions apportées et a le pouvoir d'en disposer;
- que toutes autres formalités ont été et/ou seront réalisées en France aux fins de formaliser l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts est modifié comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions huit cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (34.870.895,- EUR), représenté par trente-quatre millions huit cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-quinze (34.870.895) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte français prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the tenth of September.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Rémy Nauleau, company director, residing at Château Cransac, Impasse Lissard, F-31620 Fronton, France.

The appearing party declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of RN. PATRI. ONE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 165879, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 2nd of December 2011, published in the Mémorial C number 453 of the 21st February 2012.

That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of thirty-four million eight hundred fifty eight thousand three hundred ninety five Euro (34,858,395.-EUR), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to thirty-four million eight hundred seventy thousand three hundred ninety five Euro (34,870,895.- EUR), by the issue of thirty-four million eight hundred fifty eight thousand three hundred ninety five (34,858,395) new share-quotas with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas of the company.

The thirty-four million eight hundred fifty eight thousand three hundred ninety five (34,858,395) new sharequotas has been subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company Mr. Rémy Nauleau, prenamed, by a contribution in kind of seven thousand nine hundred and three (7,903) shares of the share capital of the company governed by the laws of France SODIREV S.A., established and having its registered office at Rue des Champs Pinsons, F-31650 Saint Orens de Gameville, France, registered with the Trade and Companies Register of Toulouse under the number 309 066 876 (the "Contribution");

Evaluation of the contribution

The Contribution is valued at least thirty-four million eight hundred fifty eight thousand three hundred ninety five Euro (EUR 34,858,395.-) by virtue of a valuation note dated September 6, 2012 relating the methodology and a certificate established by the appearing party as contributor and President of the Board of Directors of the company shares of which have been contributed, which will be annexed to the present deed for the purpose of registration, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary.

Effective implementation of the contributions

The aforesaid subscriber declares:

- that all the shares of SODIREV S.A. (the "Shares") are fully paid up;
- that the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, that there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares which would prevent the transfer of the Shares and that the Shares are not subject to any attachment;
- that such Shares are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owner of the Shares brought in and is entitled to transfer the Shares;
- that all other formalities have been or shall be carried out in France in order to formalise the Contribution and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5, paragraph 1, of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 5. Capital.** The corporate capital is set at thirty-four million eight hundred seventy thousand eight hundred ninety five Euro (34,870,895.- EUR), represented by thirty-four million eight hundred seventy thousand eight hundred ninety five (34,870,895) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Signé: Rémy Nauleau, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3459. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157891/126.

(120208446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012160599/12.

(120211462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

REO Rhoenblick, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.938.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012160600/12.

(120211466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.647.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012160598/12.

(120211483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

ICT-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 173.137.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Tonino BRUNO, informaticien, demeurant à B-3550 Heusden, 126, Westlaan.
- 2.- Madame Anita NILIS, employée, épouse de Monsieur Tonino BRUNO, demeurant à B-3550 Heusden, 126, Westlaan.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 novembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la consultance et l'installation de programmes informatiques, la programmation et la commercialisation de programmes informatiques ainsi que l'analyse de processus d'entreprises pour la programmation informatique.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire d'affaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de ICT-SOLUTIONS S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Heinerscheid.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Tonino BRUNO, informaticien, demeurant à B-3550 Heusden, 126, Westlaan,	
vingt-quatre parts sociales	24
2.- Madame Anita NILIS, employée, épouse de Monsieur Tonino BRUNO, demeurant à B-3550 Heusden,	
126, Westlaan, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Tonino BRUNO, informaticien, né à Beringen (Belgique), le 9 avril 1977, demeurant à B-3550 Heusden, 126, Westlaan.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Anita NILIS, employée, épouse de Monsieur Tonino BRUNO, née à Hasselt (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant à B-3550 Heusden, 126, Westlaan.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157688/126.

(120207956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Proventus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 166.442.

—
Extrait du Conseil d'administration tenu à Luxembourg le 28 novembre 2012

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. Cette résolution prend effet au 30 novembre 2012.

2. Le Conseil décide de nommer aux fonctions de président du conseil d'administration Monsieur Léonard LICHI, administrateur, résidant à RO-Judetul, County of Prahova, 294, Boldesti Scaeni, Seciu.

Le mandat de président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012160582/16.

(120211547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Quibrony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.912.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

QUIBRONY S.A.

Référence de publication: 2012160585/16.

(120211843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

S.A.I.L. - Société d'Assistance Informatique Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.718.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 décembre 2012.

Kaiser Alain

Adm. dél. SAIL S.a.

Référence de publication: 2012160612/12.

(120211597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

RA Oscillators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 378.425,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.875.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Riverside Asia Fund I L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered under number 4503346, represented by its general partner RAF I Associates, LLC (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermès, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on September 18, 2012, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The said proxy, signed *ne variatur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of RA Oscillators S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152875 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of April 23, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated June 24, 2010, number 1302. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, of July 23, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated November 8, 2010, number 2395.

II. The Company's share capital is set at three hundred seventy-eight thousand four hundred and twenty-five US Dollars (USD 378,425.00) represented by eight hundred (800) ordinary shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class A shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class B shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class C shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class D shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class E shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class F shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class G shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class H shares, one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) class I shares, all with a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Riverside Asia Fund I, LP, un limited partnership de droit du Delaware, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé sous le numéro 4503346, représenté par son General Partner RAF I Associates, LLC (l'Associé Unique),

ici représenté par Marie Amet-Hermès, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de RA Oscillators S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152875 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 24 juin 2010, numéro 1302. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, reçu le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 8 novembre 2010, numéro 2395.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante dix-huit mille quatre cent vingt-cinq US Dollars (USD 378.425,00), représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe A, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe B, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe C, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe D, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe E, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe F, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe G, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe H, mille cinq cent quatre-vingt treize (1.593) parts sociales de classe I toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,00) chacune.

III. Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermès, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14803. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012157881/118.

(120208206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.004,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.023.

—
EXTRAIT

Suite à la radiation de Babcock Luxembourg Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157024, les deux (2) parts sociales lui appartenant ont été transférées à Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157023.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.	14.002 parts sociales
- Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l.	2 parts sociales
Total	14.004 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012160843/27.

(120212518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.241.513,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société du 30 novembre 2012

- La démission de Monsieur L. Rowland Wallenius en tant que gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 9 novembre 2012.

- Monsieur Wolf Seidler, ingénieur des mines, né le 21 juin 1946 à Düsseldorf, Allemagne, avec adresse au 515, Lakeshore Drive, North Bay ON, Canada, P1A 2E3, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Baja International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012160844/17.

(120212787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Barez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 décembre 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012160857/12.

(120212326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Group BL-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 3, rue Tschiderer.
R.C.S. Luxembourg B 161.885.

L'an deux mille douze,
le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Hermans LUDO, commerçant, demeurant à B-3500 Hasselt, Casterstraat 52, B1.
2. - La société anonyme ISOMATEC LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 3, rue Tschiderer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.322.
3. - Monsieur Brahim OUHAZZEM, Project Manager, demeurant à B-3500 Hasselt, 26, Anne Ruttenstraat.
4. - La société de droit belge AD Project, ayant son siège social à B-3500 Hasselt, 26, Anne Ruttenstraat, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.451.814.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date du 5 novembre 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GROUP BL-LUX S.à r.l., avec siège social à L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.885 (NIN 2011 2423 991).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2030 du 1^{er} septembre 2011.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1. - Monsieur Hermans LUDO, prénommé, vingt parts sociales	20
2. - La société anonyme ISOMATEC LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, trente parts sociales	30
3. - Monsieur Brahim OUHAZZEM, prénommé, vingt parts sociales	20
4.- La société de droit belge AD Project, préqualifiée, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Troisvierges à Ettelbruck et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Ettelbruck.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9094 Ettelbruck, 3, rue Tschiderer.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Hermans LUDO, commerçant, demeurant à B-3500 Hasselt, Casterstraat 52, B1, vingt parts sociales	20
2. - La société anonyme ISOMATEC LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 3, rue Tschiderer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.322, trente parts sociales	30
3. - Monsieur Brahim OUHAZZEM, Project Manager, demeurant à B-3500 Hasselt, 26, Anne Ruttenstraat, vingt parts sociales	20
4. - La société de droit belge AD Project, ayant son siège social à B-3500 Hasselt, 26, Anne Ruttenstraat, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.451.814, trente parts sociales	30
TOTAL: CENT parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157664/64.

(120208127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

IVS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157701/10.

(120208067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Telematics Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.830,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.251.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mediterra Capital Partners I, LP, registered as a limited partnership in England, under the limited Partnerships Act 1907 with number LP014244, whose principal place of business is at Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, acting through its general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House in Edinburgh under number 8498, the latter acting in turn through its general partner Mediterra Capital Management Limited registered with the Guernsey Registry under number 52755 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Telematics Solutions S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler on 21 September 2012, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.251 (the “Company”).

II.- That the 12.500,- (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,330 (nine thousand three hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty Euros) by the issuance of 9,330 (nine thousand three hundred thirty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 83,975 (eighty-three thousand nine hundred seventy-five Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 2,183 (two thousand one hundred eighty-three Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Mediterra Capital Partners I, LP of the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,330 (nine thousand three hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty Euros) by the issuance of 9,330 (nine thousand three hundred thirty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 83,975 (eighty-three thousand nine hundred seventy-five Euros) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of EUR 2,183 (two thousand one hundred eighty-three Euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder amounting to EUR 93,305 (ninety-three thousand three hundred five Euros) (the “Contribution”).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Mediterra Capital Partners I, LP: 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty Euros) represented by 21,830 (twenty-one thousand eight hundred thirty) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre, sous la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (the “limited Partnerships Act 1907”) sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activité sis à Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Partners GP, LP, immatriculé auprès du registre des sociétés (Companies House) à Edimbourg sous le numéro 8498, ce dernier agissant à son tour par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Management Limited immatriculé auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 52755 (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Telematics Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Me Francis Kessler le 21 septembre 2012, pas encore publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (le «Mémorial C») et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.251 (la «Société»).

II.- Que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.330 (neuf mille trois cent trente Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à EUR 21.830 (vingt et un mille huit cent trente Euros) par l'émission de 9.330 (neuf mille trois cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR

1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 83.975 (quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze Euros) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société, dont un montant de EUR 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire;

3.- Souscription et paiement par Mediterra Capital Partners I, LP des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4.-Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.330 (neuf mille trois cent trente Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à un montant de EUR 21.830 (vingt et un mille huit cent trente Euros) par l'émission de 9.330 (neuf mille trois cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 83.975 (quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de EUR 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique s'élevant à EUR 93.305 (quatre-vingt-treize mille trois cent cinq Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

A la présente intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport, qui est ainsi à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Mediterra Capital Partners I, LP: 21.830 (vingt et un mille huit cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le notaire établit que les 21.830 (vingt et un mille huit cent trente) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 21.830 (vingt-et-un mille huit cent trente Euros), représenté par 21.830 (vingt-et-un mille huit cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157952/194.

(120208222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.955.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.802.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2011 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160879/12.

(120212545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.809.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2011 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160880/12.

(120212560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Celan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.644.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2012.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2012160887/12.

(120212742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF,
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 20.721.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2012 a reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.)
Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme

Référence de publication: 2012161203/18.

(120212819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

OBEICHE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 47.475.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2012 a reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
OBEICHE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme

Référence de publication: 2012161199/17.

(120212806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Olympia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 59.122.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161195/10.

(120212914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Immo 4 Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 172.003.

—
Extrait de la convention de cession de parts

Conformément à la convention de cession de parts signée entre parties au siège social à Bascharage en date du 27 novembre 2012, les associés ont décidé ce qui suit:

a) Monsieur Marco DE LORENZI, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1968, demeurant à L-3825 Schifflange, 6, Cité Schefflengerbiérg, déclare vouloir céder à la société à responsabilité limitée «DM IMMO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, section B, sous le numéro 136071, dûment représentée par son associé unique Monsieur Marco DE LORENZI, indépendant, prénommé, la pleine propriété de vingt-cinq (25) parts sociales qu'il possède dans la société Immo 4 Space S.à r.l., prédite.

b) Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales sont souscrites et réparties comme suit:

- La société anonyme «THREE SIX O' S.A.», inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169053,	
vingt-cinq parts sociales	25
- Monsieur Dominique ROSEN, indépendant, né à Luxembourg, le 17 février 1948,	
demeurant à L-4947 Hautcharage, 17, rue du X Septembre, vingt-cinq parts sociales	25
- La société anonyme «AP PARTICIPATIONS S.A.», inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145221,	
vingt-cinq parts sociales	25
- La société à responsabilité limitée «DM Immo S.à r.l.», inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136071,	
vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Bascharage, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161079/27.

(120212818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Les Chocolats d'Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.147.

Je soussigné, Edouard Bechoux, gérant unique de la société à responsabilité limitée LES CHOCOLATS D'EDOUARD en vertu du mandat qui m'a été confié:

1. Décide de transférer le siège social de Rue des 3 Cantons, 11 à L-8399 WINDHOF à Rue de l'Industrie, 13 à L-8399 WINDHOF, et ce à compter du 1^{er} novembre 2012.

Windhof, le 31 octobre 2012.

Edouard Bechoux

Gérant unique

Référence de publication: 2012161113/14.

(120212338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.529.107,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2012:

En date du 6 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- James COCKER
- Paul COOPER

Gérants B:

- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012161118/26.

(120212986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2012 que:

Madame Geneviève SCHLINK, née le 4 juillet 1976 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 7, rue du Saint-Esprit L-1012 Luxembourg, succède comme administrateur à Monsieur Gaston REINESCH, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Esch/Alzette, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160991/14.

(120212690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Salimra S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 81.

—
Madame Salma Myriam OJJEH, associée, réside désormais au 39, rue 15 - Appt 27, 11431 MAADI-DEGLA, Egypte
Mademoiselle Iman CHAARAWI, associée, réside désormais au 16, Via Foppettas, F-7500 St. Moritz, France

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour SALIMRA S.C.

Signatures

Référence de publication: 2012160615/12.

(120211721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012160604/13.

(120211442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2012 que:

Le conseil d'administration accepte la démission de M. Guy Lanners de sa fonction d'administrateur-délégué

Le conseil d'administration décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué M. Alexander Dreu, né le 3 juin 1968 à Maribor (Slovénie), demeurant à 18, avenue Grand-Duc Jean L-1842 Howald. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2012160715/14.
(120212056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Tortoise US Energy Infrastructure S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.246.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 30 novembre 2012, l'actionnaire unique de la Société, a décidé de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au 11550 Ash Street, suite 300, Leawood, Kansas 66211, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tortoise US Energy Infrastructure S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012160777/15.
(120211818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Valin Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.175.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 novembre 2012:

- Révocation du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valin Funds GP S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012160778/14.
(120211854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Twinhope Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.955.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 28 novembre 2012 à 16.00 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012160694/20.
(120212104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**Felten Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S. Felten S.à r.l.).**

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 98.555.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Sylvie FELTEN-SCHOLTES, ingénieur, née à Luxembourg le 7 mars 1953, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Serge FELTEN, employé privé, né à Luxembourg le 17 avril 1978, demeurant à L-8472 Eischen, 24, Grand-Rue,

agissant en son nom personnel.

3.- Madame Michèle FELTEN, employée privée, né à Luxembourg le 8 septembre 1980, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 3, op der Nock,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés suite aux cessions de parts ci-après spécifiées de la société à responsabilité limitée "S. FELTEN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 220 du 24 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98555.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1.- Monsieur Serge FELTEN, employé privé, né à Luxembourg le 17 avril 1978, demeurant à L-8472 Eischen, 24, Grand-Rue, déclare que Madame Sylvie FELTEN-SCHOLTES, ingénieur, née à Luxembourg le 7 mars 1953, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange, lui a cédé TRENTE (30) parts sociales qu'elle détenait dans la pré-dite société "S. FELTEN S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 29 novembre 2012, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (€ 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Serge FELTEN, pré-nommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

2.- Madame Michèle FELTEN, employée privée, né à Luxembourg le 8 septembre 1980, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 3, op der Nock, déclare que Madame Sylvie FELTEN-SCHOLTES, ingénieur, née à Luxembourg le 7 mars 1953, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange, a cédé TROIS (3) parts sociales à elle qu'elle détenait dans la pré-dite société "S. FELTEN S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 29 novembre 2012, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (€ 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Michèle FELTEN, pré-nommée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination en «FELTEN PROMOTIONS S.à r.l.».

Troisième résolution

Les associés décident de nommer des nouveaux gérants pour la société.

1) Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge FELTEN, employé privé, né à Luxembourg le 17 avril 1978, demeurant à L-8472 Eischen, 24, Grand-Rue.

1) Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée la gérante unique en fonction, à savoir:

Madame Sylvie FELTEN-SCHOLTES, ingénieur, née à Luxembourg le 7 mars 1953, demeurant à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

La société est valablement engagée soit:

- 1) par la signature unique du gérant technique pour les engagements inférieur à la somme de € 5.000,-;
- 2) par les signatures conjointes des gérants technique et administrative pour les engagements supérieur à la somme de € 5.000,-.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de procéder à une refonte globale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

«FELTEN PROMOTIONS S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi à Nospelt.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel de publicité et d'articles cadeaux.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) représenté par CENT CINQUANTE (150) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des héritiers légaux.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: FELTEN, SCHOLTES, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/11/2012. Relation: EAC/2012/15954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157895/128.

(120207996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.870.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012.

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012:

- Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Pamela Valasuo, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160842/20.

(120212497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Regio Office Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 97.197.

Le domiciliataire atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège au 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

de la société

REGIO OFFICE CENTER (Luxembourg) SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro B 97.197

a pris fin le 1^{er} décembre 2012

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse.

Le 10 décembre 2012

Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012160591/16.

(120211802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Torkret GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1A, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.074.

Mit Kaufvertrag vom 26.10.2012 wurden die 1.000 Anteile der Torkret GmbH (Sàrl), B 108074, 1A, op der Gare, L-6850 Manternach, von Herrn Rechtsanwalt Peter-Alexander Borchardt in seiner Funktion als Insolvenzverwalter über das Vermögen der Torkret Substanzbau AG, B 106113 (Amtsgericht Hamburg), Geschäftssitz: Specksaalredder 2, D-22397 Hamburg, an die HWP Handwerkspartner AG, B 7203 FL (Amtsgericht Flensburg), Gesellschaftssitz: Glyngöre 3, D-24955 Harrislee, abgetreten.

Mit Schreiben vom 25.10.2012 hat der Geschäftsführer der Torkret GmbH (Sàrl), B 108074, 1A, op der Gare, L-6850 Manternach, Herr Dr. Christoph Hankers, Wöhren 13, D-22397 Hamburg, mit sofortiger Wirkung sein Geschäftsführeramt niedergelegt.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 16.11.2012 wurde Herr André Ryschka, Glyngöre 3, D-24955 Harrislee, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Torkret GmbH (Sàrl), B 108074, 1A, op der Gare, L-6850 Manternach, ernannt. Manternach, den 16.11.2012. Unterschrift.

Référence de publication: 2012156777/18.

(120206843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

International Communication Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.196.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 octobre 2012 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL COMMUNICATION INVESTMENT SA, dont le siège social à L-2937 Luxembourg, 19 rue Sigismond a été dénoncé en date du 26 novembre 2008.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 26 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2012156769/21.

(120206945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Wiltz RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 5.118.001,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 46.306.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,
is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Wiltz RCG Re SCA a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 46.306 (the Company). The Company was incorporated under the name of ELTH REASSURANCE S.A. on December 23, 1993 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in

Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -127 of the year 1994. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 27 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published on the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2615 of October 22nd, 2012.

The Meeting is chaired by Claude Lang, company manager, professionally residing in Esch-sur-Alzette (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on the attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or their representatives or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items of the agenda set forth below.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,118,001 to USD 5,118,001 by way of the issuance of 1,000,000 new shares of the Company, each without nominal value (the New Shares);
3. Subscription to and payment of the New Shares by the Limited Shareholder;
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes specified under the above item;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
6. Miscellaneous.

III. The Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which were communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1,000,000 (one million United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,118,001 (four million one hundred eighteen thousand and one United States Dollars) to USD 5,118,001 (five million one hundred eighteen thousand and one United States Dollars) by the way of issuance of New Shares.

Subscription - Payment

The Limited Shareholder of the Company, Ramius Enterprise Luxembourg Holdco, s.à r.l. a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 130.705, acting through its proxyholder, Claude Lang, prenamed, declares to subscribe to the 1,000,000 New Shares of the Company and to pay them up by way of subscription in cash in an amount of USD 1,000,000 (the Cash Contribution) which is to be allocated to the share capital amount of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital of the Company is set at five million one hundred eighteen thousand and one United States Dollars (5,118,001 USD) represented by five million one hundred eighteen thousand and one (5,118,001) shares without nominal value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connections therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The deed having been read to appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Wiltz RCG Re SCA, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg avec son siège social à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.306 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de ELTH REASSURANCE S.A. le 23 décembre 1993 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte fut publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – No 127 de l’année 1994. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 août 2012 selon un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – no 2615 22 octobre 2012.

L’Assemblée est présidée par Claude Lang, directeur de sociétés, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Président). Le Président désigne Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en tant que secrétaire de l’Assemblée (le Secrétaire). L’Assemblée désigne Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette en tant que scrutateur de l’Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l’Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l’Assemblée et le nombre d’actions qu’ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l’ouverture de l’Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l’Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signés ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d’être soumises avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d’acter:

I. Qu’il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l’intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l’Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l’ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 1,000,000 USD, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 4,118,001 à 5,118,001 USD par voie d’émission de 1,000,000 actions sans valeur nominale (les Nouvelles Actions);
3. Souscription et libération des Nouvelles Actions par l’Actionnaire Commanditaire;
4. Modification consécutive de l’article 5 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les modifications visées ci-avant

5. Modification du registre de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société visées ci-avant et octroi de pouvoir et d'autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités en lien avec celles-ci; et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 1,000,000 USD (un million Dollars Américains) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 4,118,001 (quatre millions cent dix-huit mille et un Dollars Américains) à un montant de USD 5,118,001 USD (cinq millions cent dix-huit mille et un Dollars Américains) par l'émission de Nouvelles Actions.

Souscription - Libération

L'Actionnaire Commanditaire de la Société, Ramius Enterprise Luxembourg Holdco s.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705, représentée par son mandataire Claude Lang, prénommé, déclare par la présente souscrire l'intégralité des Nouvelles Actions, et déclare les libérer intégralement au moyen d'un apport numéraire d'un montant de 1,000,000 USD (l'Apport en Numéraire) à affecter au compte capital social de la Société.

Preuve de l'Apport en Numéraire a été donné au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent dix-huit mille et un Dollars Américains (USD 5.118.001,-) représenté par cinq millions cent dix-huit mille et une (5.118.001) actions sans valeur nominale.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lang, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157995/176.

(120208240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.834.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Taylor Wimpey Plc, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR Great Britain, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 00296805, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney (the "Sole Shareholder").

Said power of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its attorney has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade Register under the number B122834, with registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated by a notarial deed enacted on 13 December 2006, published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 190 of 15 February 2007, lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, on 29 January 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 703 and dated 2 April 2010;

- the Company's capital is set at GBP 50,000.- (fifty thousand British Pounds) represented by 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty five British Pounds) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is fully aware of the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de Novembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taylor Wimpey Plc, une société constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social Turnpike Road, bâtiment Gate House, Great Britain – HP12 3NR High Wycombe, immatriculée au Registre du Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro 00296805, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122834, avec siège social au 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée par un acte notarié du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 190 en date du 15 février 2007, dernièrement modifié en application de l'acte passé par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 703 en date du 2 avril 2010;

- le capital social de la Société est fixé à 50.000,- GBP (cinquante mille Livres) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- GBP (vingt cinq Livres) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157949/95.

(120208244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**R.A. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Construction Moutinho & M S.à r.l.).**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 169.207.

L'an deux mille douze.

Le cinq novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Carlos Alberto REIS ALEXANDRE, chef de chantier, né à Sao Tomé-et-Principe, le 06 juillet 1966, demeurant à L-1530 Luxembourg, 40 rue Adolphe Fischer.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée CONSTRUCTION MOUTINHO & M S.à r.l., avec siège social à L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 169.207
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 mai 2 012, publié au Mémorial C numéro 1674 du 03 juillet 2012

dont le capital social est de TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (€ 34.000,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENT QUARANTE EUROS (€ 340,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La dénomination de la société est modifiée en R.A. & FILS S. à r.l. de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: R.A. & FILS S. à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reis Alexandre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14732. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012157568/32.

(120208210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Kyllian Charcot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.146.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Kessler Francis, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

A comparu:

Madame Edwige, Micheline, Hélène CERNIGA ép. CHARCOT, sans profession, née à Maubeuge (France), le 7 novembre 1973, demeurant à L-4716 Pétange, 35, rue Bommert;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: KYLLIAN CHARCOT S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'exploitation d'un restaurant.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

Madame Edwige, Micheline, Hélène CERNIGA ép. CHARCOT, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'apport d'une voiture RENAULT/Scénic 3 Dsl, évaluée par la comparant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). La comparante déclare que le prédit apport est à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifiée, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I. - Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Patrice CHARCOT, chef cuisinier, né à Moulins (France), le 30 avril 1970, demeurant à L-4716 Pétange, 35, rue Bommert, ici présent, ce acceptant.

II. - Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Edwige, Micheline, Hélène CERNIGA ép. CHARCOT, sans profession, née à Maubeuge (France), le 7 novembre 1973, demeurant à L-4716 Pétange, 35, rue Bommert;

III. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Cerniga, Charcot, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14797. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012157721/74.

(120208209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Aloé Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 158.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162173/9.

(120214426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.